



Le SNBi à l'honneur au Ministère du travail pour le titre de brasseur

Dans le cadre de l'inscription officielle du titre de brasseur au RNCP, Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels, a tenu à convier le SNBi et son président Jean-François Drouin à une réception le 16 mai au Ministère pour mettre à l'honneur le travail effectué par le syndicat et ses adhérents.

Dès sa création en 2016, le Syndicat National des Brasseries Indépendantes (SNBi) a travaillé sur ce sujet pour répondre à un besoin important de qualification dans ce métier. Avec un développement soutenu du secteur, les besoins en formation au métier de brasseur se sont accélérés ces dernières années. Après la disparition du CAP d'opérateur de brasserie dans les années 80, il était important de redévelopper une certification professionnelle, adossée à un référentiel de formation qui définit les compétences nécessaires pour un brasseur.

Pour la mise en place de ce titre, un travail en collaboration avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et les centres d'examens IFBM Nancy (54), CFPPA Douai (59), ENILBIO Poligny (39) a été mené pendant plusieurs années.

La formation se déroule en 7 semaines avec 3 fois 1 semaine de cours théoriques et 2 fois 2 semaines de pratique dans une brasserie ayant 3 ans minimum d'activité sur la base des connaissances et compétences définies dans un référentiel.

Ce titre, de niveau CAP, permet à son détenteur d'accéder à la qualité d'artisan sans attendre 3 années d'exercice professionnel. Il est un élément objectif et reconnu pour valoriser les qualifications des brasseuses et brasseurs tant vis-à-vis des consommateurs, des administrations que des banquiers et assureurs.

Cette inscription au Répertoire National des Certifications Professionnelles permettra enfin un financement de la formation par les opérateurs de compétences (OPCO)





Nous nous réjouissons du soutien et de la reconnaissance de la Ministre, Carole Grandjean. Cette réception a mis en lumière le « titre de brasseur », notre métier et nos brasseries artisanales et indépendantes.

Contact presse : Sonia Rigal – sonia.rigal@snbi.fr - Tél : 06.09.46.28.88

*Le Syndicat National des Brasseries Indépendantes a pour mission de fédérer, représenter, aider et défendre l'ensemble des brasseries artisanales et indépendantes françaises. Le SNBi est la seule organisation professionnelle qui représente exclusivement les brasseries artisanales et indépendantes.
Créé en juin 2016, il compte, à ce jour, plus de 850 adhérents.*